



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance**

Mentions informatives à destination des chefs d'établissement et enseignants

La France, en tant que pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), participe à l'enquête internationale relative au Programme international pour le suivi des élèves (PISA) depuis sa création en 2000. Cette évaluation, organisée tous les trois ans, a pour objectif d'évaluer les compétences des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, culture mathématique, culture scientifique, compétences numériques et anglais. Ces évaluations sont complétées par un questionnaire pour les enseignants et un questionnaire pour les chefs d'établissement.

Votre établissement a été retenu après tirage au sort par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour participer à cette enquête.

L'enquête PISA constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre sous la responsabilité du ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR, 110 Rue de Grenelle, 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du 1<sup>er</sup> de l'article 6 de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

La DEPP est l'unique destinataire des données d'identification ainsi que des réponses aux questionnaires d'évaluation. Les chefs d'établissement sont destinataires des données d'identité (nom et prénom) ainsi que les agents de la DEPP. Dans le cadre de ces évaluations, plusieurs sous-traitants agissent pour le compte du ministère dans le développement des questionnaires d'évaluations (sans avoir accès aux noms et prénoms des enseignants ou chefs d'établissement) ainsi qu'en matière d'hébergement des données. Les données sont notamment collectées par le biais d'une application numérique « TAO », développée par un prestataire mandaté par l'OCDE.

Suite à la réalisation de l'enquête, les résultats des recherches et des analyses menées sur les données PISA seront diffusés sous forme d'informations agrégées ce qui signifie que : les données d'enquête diffusées sont compilées à un niveau garantissant que l'identité des répondants ne pourra pas être établie. Les réponses aux questionnaires dans le cadre de cette enquête pourront être accessibles aux organismes de recherche et aux chercheurs ayant conclu une convention avec le ministère. Les personnels enseignants et de direction n'auront pas accès réponses des enseignants ou chefs d'établissement.

Au terme de l'enquête et au plus tard un an après la date de passation du test, les données personnelles identifiantes ne seront plus présentes qu'à la Depp, stockées de manière sécurisée aux seules fins de statistiques agrégées (voir l'encadré plus bas).

Toutes les informations juridiques en rapport avec cette enquête, mais également les travaux publiés à partir de ces données sont disponibles sur la page web du ministère à cette adresse : <https://www.education.gouv.fr/pisa-programme-international-pour-le-suivi-des-acquis-des-eleves-41558>.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

A titre informatif, ce traitement pourra impliquer un transfert de données anonymisées répondant à des mesures de sécurité appropriées hors Union Européenne (le siège du prestataire mandaté par l'OCDE se situant en Australie).

Durées de conservation des données :

- Données agrégées : 10 ans à la DEPP pour finalité de recherche (article 89 du RGPD) ;
- Données identifiantes (nom, prénom) : 1 an après la passation du test.

La DEPP procède à un traitement des données personnelles entrant dans le champ de ses missions d'évaluation des politiques conduites par le ministère de l'éducation nationale conformément à l'article 6 du décret n° 2014-133 du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. En vertu de l'article 6.1.e) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) ainsi que des dispositions du Chapitre IX- de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés). Dans la mesure où les données à caractère personnel collectées sont conservées sous une forme excluant manifestement tout risque d'atteinte à la vie privée et à la protection des données des personnes concernées et pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux seules finalités d'établissement de statistiques, le droit d'accès ne s'applique pas au présent traitement, en application de l'alinéa 3 de l'article 49 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée. De même, le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement, en application du 6 de l'article 21 du RGPD.

En revanche, vous pouvez exercer vos droits de rectification et de limitation que vous tenez des articles 16 et 18 du RGPD à l'adresse mail suivante : [saisine-evaluations@education.gouv.fr](mailto:saisine-evaluations@education.gouv.fr)

Ou par courrier :

Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Sous-direction des évaluations et de la performance scolaire - Bureau de conception et du pilotage des évaluations des élèves (DEPP – B2-1) - 61-65 rue Dutot - 75732 Paris Cedex 15.

Pour toute question relative au traitement des données du ministère, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr) ou par le biais du formulaire en ligne: <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>.

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.